



Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon

Demande d'homologation du titre de Champion du Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon

1. Préambule

Lors de sa réunion du 8 novembre 2015, le Comité a décidé, sur proposition de votre Président, de créer le titre de **Champion du Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon**

Le but est de proposer un titre de champion en complément aux nouveaux titres institués par la SCC en 2015 et pour cela,

- Valoriser les chiens très bien classés lors de notre Nationale d'Elevage,
- Se baser, pour les critères de beauté, exclusivement sur les expositions pour lesquelles le Club choisit les juges,
- Développer la participation de qualité aux Régionales d'Elevage,
- Réserver ce titre aux seuls adhérents,
- Proposer un titre qui se situe entre le titre de *Champion de France de Conformité au Standard*, qui doit rester le « top » et le *Recommandé coté 4*,

Le propriétaire recevra un diplôme personnalisé au design de qualité et le CFCNSJ s'efforcera de faire enregistrer ce titre dans la base de données de la Société Centrale Canine afin qu'il apparaisse sur les pedigree.

Ce titre entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016.

2. Demande d'homologation

Toute demande d'homologation d'un titre de **Champion du Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon** doit être envoyée par La Poste au Président du CFCNSJ. Toute demande effectuée par courriel ne sera pas traitée. Le Président du CFCNSJ la vérifie et, soit la retourne au propriétaire du chien pour mise en conformité si elle est non conforme ou incomplète, soit valide le titre et transmet le diplôme au propriétaire du chien.

Le délai de transmission du diplôme est de deux semaines.

3. Conditions d'obtention

Elles sont précisées dans le Règlement approuvé par le Comité joint page 2.

4. Formulaire de demande et pièces à envoyer au CFCNSJ

Ce formulaire est donné en page 3.

Le président, mis à jour le 29 janvier 2019



Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon

Club affilié à la Société Centrale Canine (reconnue d'utilité publique)

Agréé par le Ministère de l'Agriculture

REGLEMENT DU TITRE DE CHAMPION DU CLUB FRANCAIS DES CHIENS NORDIQUES ET DES SPITZ DU JAPON 2019

Pour prétendre au Titre, le sujet doit satisfaire les critères suivant :

Cynophile	Titulaire d'un pedigree FCI complet sur 3 générations sauf pour les Kaï et les Hokkaido + identification ADN enregistrée dans la base de la SCC (*)
Beauté	un EXC classé 1 ^{er} ou 2 ^{ème} en RNE en CI ou CO ou CT ou CCh(1) + un EXC classé 1 ^{er} ou 2 ^{ème} en SPE en CI ou CO ou CT ou CCh(1) + un EXC classé 1 ^{er} ou 2 ^{ème} en RRE en CI ou CO ou CT ou CCh(1) + tous les critères de beauté avec 3 juges différents + Tous les critères de beauté doivent être satisfaits durant la même année civile
Comportement	Test du caractère du CFCNSJ ou CSAU ou CSAU ou CANT ou Brevet de Chien de traîneau – (2)
Santé	Dys. hanche A ou B + Pour les Shiba : dépistage de la luxation de la rotule (indemne) + Pour les Samoyèdes, Hokkaido et les Chiens Finnois de Laponie : Dépistage MHOC y compris gonio dysplasie (indemne) + Pour les Chiens Suédois de Laponie : dépistage APR-prdc
Administratif	Propriétaire(s) à jour de cotisation au CFCNSJ à la date de la demande d'homologation + gratuit

(1) les récompenses en Classe Champion sont prises en compte uniquement seulement si le sujet est inscrit dans cette classe en tant que Champion de France de Conformité au Standard.

(2) ou équivalent étranger pour les chiens étrangers

Abréviations :

EXC =Excellent	SPE =Exposition Spéciale de Race
CI =Classe Intermédiaire	RRE =Réunion Régionale d'Elevage
CO =Classe Ouverte	RNE =Réunion Nationale d'Elevage
CT =Classe Travail	CCh = Classe Champion

Le propriétaire du chien doit faire la demande d'homologation du titre auprès du Président du CFCNSJ, au plus tard le 1^{er} mars l'année suivant la satisfaction des critères de beauté, sous peine de forclusion définitive.

Le chien se voit décerné le titre suivant suivi du millésime, par exemple :

Champion du Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon 2019

Tout chien peut se voir décerné le titre plusieurs fois s'il satisfait les critères plusieurs années.

L'annulation d'*Exposition Spéciale de Race* en cours d'année ne donne pas droit à report des droits à homologation sur l'année civile suivante

L'annulation de *Réunion Régionale d'Elevage* ne donne pas droit à report des droits d'homologation sur l'année civile suivante pour autant qu'il y ait au moins deux Réunions régionales d'Elevage durant l'année. Dans le cas contraire, les droits à homologation sont reportés sur l'année civile suivante.

Le Comité du CFCNSJ reconduit tacitement chaque année le règlement de ce titre mais peut également le modifier ou le supprimer lors de toute réunion statutaire.

Signé le Président, Le 29 janvier 2019



Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE TITRE DE CHAMPION DU CLUB FRANÇAIS DES CHIENS NORDIQUES ET DES SPITZ DU JAPON 2019

Par la présente, je soussigné, certifie être adhérent au CFCNSJ à jour de cotisation et demande l'homologation du titre de Champion du Club Français des chiens Nordiques et des Spitz du Japon 2019,

Nom du chien : Affixe :
Race : Sexe : Né(e) le :
Tatouage / microchip : N° LO :

PROPRIETAIRE

(M/Mme/Mlle) Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays : Email :

Type d'expo. (1)	Lieu	Date	Classe d'engagement	Qualificatif et classement (2)	Nom du juge
RNE					
SPE					
RRE					

Pièces à fournir par le propriétaire, copies :

- des trois slips de jugements des expositions du tableau ci-dessus OUI
- du rapport officiel de dépistage de la dysplasie de la hanche OUI
- de l'empreinte génétique du sujet (pour les chiens LOF : préalablement enregistrée par la SCC) **(3)** OUI
- du Test de Caractère du Club ou du CSAU ou du CANT ou du Brevet de travail pour les Chiens de Traineau ou de l'équivalent étranger pour les chiens résidant à l'étranger OUI
- du pedigree complet (Sauf pour les Kaï et les Hokkaido pour lequel il n'est pas exigé) OUI
- et pour les Samoyèdes, Hokkaido et les Chiens Finnois de Laponie uniquement
- du rapport de dépistage des MHOC, incluant la goniodyplasie, par un vétérinaire agréé par la SCC OUI
- et pour le Shiba uniquement
- du rapport de dépistage de la luxation de la rotule OUI
- et pour le Chien Suédois de Laponie uniquement
- du rapport de dépistage de l'APR-prdc OUI

**TOUTE DEMANDE DOIT ÊTRE ENVOYEE EXCLUSIVEMENT SOUS FORME PAPIER
TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU NON CONFORME NE SERA PAS TRAITEE
TOUTE DEMANDE PARVENANT APRES LE 1^{er} MARS 2020 SERA FRAPPEE DE FORCLUSION**

Date et signature du propriétaire :

Cette demande, avec les pièces nécessaires, doit être envoyée à : M Jacky Martin Les Charmilles Route de la Bâte 78730 Rochefort en Yvelines	Nota 1 : RNE : Réunion Nationale d'Elevage du CFCNSJ RRE : Réunion Régionale d'Elevage du CFCNSJ SPE : Spéciale de Races Nordiques et Asiatiques en exposition Nationale ou Internationale	Nota 2 : EXC 1 ^{er} ou EXC 2 ^{ème} Nota 3 : Pour les chiens LOF dont l'emprise n'est pas encore dans la base de la SCC, se mettre en conformité avec la SCC, voir http://www./scc.asso.fr/Demander-l-enregistrement-d-une,653
---	--	--